

Rapport de la Commission de Gestion sur le Rapport annuel du Conseil Régional (CR) du district de Nyon 2016

Concerne : Rapport annuel du CR du district de Nyon 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de Gestion composée de MM. Mario-Charles Pertusio, Hervé Mange, Patrick Bréchon, Pascal Steimer, Edgar Cretegy et Frédéric Mani s'est réunie:

- le mercredi 03 mai 2017 dans les locaux du Conseil Régional en présence de Mr Gérard Cretegy, Président du Comité de Direction, Chantal Landeiro, membre du CoDir en charge des finances et RH et Patrick Freudiger, Secrétaire Général
- Le lundi 08 mai 2017 dans les locaux du Conseil Régional seule
- Le lundi 15 mai 2017 dans les locaux du Conseil Régional en présence de Mr Gérard Cretegy, Chantal Landeiro et Patrick Freudiger

La commission de Gestion les remercie de leur disponibilité, de leurs explications et de leurs réponses à toutes ses questions.

0. Préambule

Suite à la rentrée en vigueur des nouveaux statuts le 1^{er} janvier 2017, La commission Gestion / Finances a été scindée en deux nouvelles commissions.

Ce rapport constitue donc une première pour la commission de Gestion.

Les sujets étant très variables, la commission a décidé de traiter les points suivants :

1. Changement de législature
2. Mobilité
3. Organisation du CR
4. Télé-Dôle SA
5. Postulats et interpellations
6. Rapport de la cour des comptes
7. RDU

Il est à noter que le règlement du Conseil intercommunal actuellement disponible en ligne sur le site WEB

http://www.regionyon.ch/_multimedias/documents/regionyon/documentation/references/conseil_intercommunal/reglementci.pdf

ne reflète pas en son article No.18, ce changement d'organisation. Une commission Ad-hoc est actuellement en charge de la révision de ce règlement.

1. Changement de législature

Au 1^{er} juillet 2016, l'organisation du CoDir a été fortement revue par l'arrivée de 5 nouveaux membres sur 9 : Mmes Chantal Landeiro, Françoise Tecon-Hebeisen, Dominique-Ella Christin, Mrs François Roch et Pierre Graber.

Nous profitons pour remercier les sortants: Mmes Cornélia Gallay, Florence Rattaz, Mrs Denis Dumartheray, Jean-Noël Goël, Bernard Penel, Jean Sommer et Boris Vetsch.

La transition a nécessité une période d'adaptation et de transmission de projets complexes, tels que le dossier de la RDU ou celui de Pôle Bois.

2. Mobilité

Les domaines abordés dans ce chapitre sont essentiellement:

- la réorganisation des transports publics (TP)
- les aménagements liés aux TP
- les actions liées à la mobilité douce

Transports publics

La réorganisation des transports publics et les mesures d'aménagement ont fait l'objet de 4 préavis en 2016. Des préavis votés précédemment, 7 sont encore en cours et 2 sont pratiquement terminés.

Préavis votés dans l'exercice 2016 :

Préavis	Description	Montant alloué	Statut
08-2016	Participation de CHF 72'000.- TTC du fonds régional TP affecté pour le réaménagement de l'arrêt de bus Mont-sur-Rolle, « La Ferme » (ligne CarPostal 10.840) et la participation aux frais de communication.	72'000.-	En cours
65-2016(*)	Demande de crédit de CHF 50'000.- pour étudier l'opportunité de renforcer l'offre de transports publics nocturnes dans le district de Nyon	50'000.-	Adopté le 16.6.2016 En cours
66-2016	Contribution de CHF 66'000.- sur le fonds régional TP pour l'expérimentation de la nouvelle ligne des Transports Publics Genevois "U", l'amélioration de l'offre de la ligne touristique CarPostal 10.723 et la participation aux frais de communication.	66'000.-	Adopté le 16.6.2016 En cours
67-2016	Participation de CHF 90'000.- du fonds régional TP affecté pour le réaménagement de l'arrêt de bus Saint-Georges, Côte Malherbe (lignes CarPostal 10.720 et 10.723) et la participation aux frais de communication.	90'000.-	Adopté le 16.6.2016 En cours

(*) hors fonds TP affectés / ce fonds ne traite pas des aménagements des courses nocturnes

Préavis précédemment votés et en cours de réalisation ou réalisés dans l'exercice 2016 :

Préavis	Description	Montant alloué	Statut
16-2012	Demande de contribution de CHF 3'770'000.- sur le fonds régional des transports publics affecté pour: a) la participation à la réalisation des mesures d'aménagement 2012 pour les bus b) la participation à l'étude du projet définitif et à la réalisation des mesures urgentes pour les lignes régionales en Ville de Nyon c) l'étude de régulation et la participation à l'achat d'un système de détection des bus aux carrefours à feux	3'770'000.-	Les études de réalisation sont terminées, certaines factures liées au bouclage des travaux n'ont pas encore été reçues
21-2012	Contribution de 1'125'000.- sur le fonds régional TP affecté pour une première phase d'expérimentation d'une offre supplémentaire pour les horaires de décembre 2012 à décembre 2014	1'125'000.-	En cours. Expérimentation offre supplémentaire testée en 2013-2014. Plusieurs courses ont été reprises par le TRV.
22-2012	Contribution de 52'635.- sur le fonds régional TP affecté pour la participation à l'étude de projet définitif des mesures d'aménagement 2013-2014 pour les bus suburbains et urbains en ville de Nyon.	52'635.-	En cours. Les études d'aménagement ont été réalisées.
30-2013	Contribution de 660'000.- sur le fonds régional TP affecté pour compléter la première phase d'expérimentation d'une offre supplémentaires pour les horaires de décembre 2013 à décembre 2015.	660'000.-	En cours. Expérimentation offre supplémentaire testée en 2014-2015. Plusieurs courses ont été reprises par le TRV.
35-2014	Contribution de 2'159'500.- sur le fonds régional TP affecté pour: a) la participation à la réalisation des mesures d'aménagement 2013 b) la participation à la réalisation des mesures d'aménagement pour les lignes régionales en Ville de Nyon	1'159'500.-	En cours. Ce préavis est destiné à soutenir les mesures 2013-2014 dont l'étude et la réalisation sont encore en cours.
37-2014	Contribution de 353'000.- sur le fonds régional TP affecté pour le prolongement d'une année des courses expérimentales de priorité 1	353'000.-	Terminé. Prolongement d'une année des expérimentations 2013-2014-2015 pour être en phase avec le calendrier de reprise des courses TRV.
47-2015	Contribution de 494'500.- sur le fonds régional TP affecté pour la participation à la réalisation de la 1ère tranche des mesures d'aménagement "2015": a) aménagement d'une présélection sur la Route Suisse à Dully pour la ligne CarPostal 10.836 b) Déplacement de l'arrêt de bus Le Vaud, Poste pour les lignes CarPostal 10.820 et 10.830 c) Adaptation des deux carrefours à feux de Prangins pour prioriser la ligne TPN 10.811	494'500.-	En cours. Mesures d'aménagement 2015.
52-2015	Contribution de 959'500.- sur le fonds régional TP affecté pour le financement d'expérimentations de courses supplémentaires pour la période horaire 2016-2017. Note: préavis amendé pour un montant total de CHF 991'800.-	991800.-	Expérimentation 2016-2017 en cours.
60-2015	Participation de CHF 315'200.- TTC au fonds régional TP affectée pour la réalisation de mesures d'aménagement "2012" et "2015": a) Réaménagement du carrefour Route du Jura - Chemin des Rojalets - Chemin des Voirons à Coppet pour les lignes TPN 10.811 et 10.813 b) Création d'un giratoire et déplacement des arrêts Vich, La Bichette desservis par la ligne CarPostal 10.830 entre le chemin de Bonmont et l'accès Aldi à Vich c) Participation aux frais de communication	315'200.-	Complément de mesures d'aménagement 2012 et 2015 en cours.

La subvention proposée aux habitants de 24 communes pour encourager l'utilisation des TP (bon Mobilis de CHF 20.- ou carnet de tickets) et cofinancée par le Conseil régional n'a pas rencontré un grand succès : 421 avantages ont été distribués.

Comme indiqué dans le tableau récapitulatif du préavis 10-2017, le fonds TP d'un montant de CHF 13'911'560.- a été sollicité à hauteur de CHF 11'315'268.- (soit environ 81%) pour des engagements totaux de CHF 38'725'998.-. Pour le conseil régional, les engagements se répartissent de la manière suivante : CHF 975'538.- pour des études, CHF 6'953'930.- pour la réalisation d'aménagements, CHF 3'195'800.- pour l'expérimentation de courses supplémentaires et CHF 190'000.- pour de la communication. Les dépenses réelles au 31 décembre 2016 s'élèvent à CHF 7'300'000.-, soit environ 52% du fonds TP.

De manière générale il faut noter que les projets concernant les TP prennent du temps à se concrétiser. La commission constate cependant qu'il y a peu de communication sur l'état des projets et qu'un décompte final des réalisations n'est pas présenté systématiquement au Conseil intercommunal. Ce dernier point pourrait être amélioré.

Mobilité douce

Les communes ont été consultées afin d'établir une vision globale du réseau de pistes cyclables régional. Deux ateliers ont été organisés. L'itinéraire cyclable Rolle-Perroy définit en 2016 sera réalisé en 2017. A Gland le passage sous voies pour cycles et piétons sera achevé en 2017.

Le projet de vélos en libre-service autour de Nyon-Prangins-Gland a vu le jour en 2011. Basé sur un partenariat public-privé, l'exploitation avait été confiée initialement à l'association *Pro-Jet*. Il comprenait 12 stations et un parc de 121 vélos (vélos de ville et vélos électriques) gérés par le système *velopass*. Après une période d'adaptations techniques, d'autres communes et régions avaient manifesté un intérêt : Rolle, Mont-sur-Rolle, Coppet et certaines communes de Terre-Sainte. En 2013 *velopass* a été racheté par CarPostal (*PubliBike*). Les emprunts de vélos ont progressé de 80% entre 2011 et 2016. Le nombre d'abonnés a augmenté, lui, de 22.3%. Le réseau comprend aujourd'hui 16 stations et 168 bornes.

Un appel d'offres pour le développement du réseau et le renouvellement de l'équipement a été lancé au printemps 2016. Il est prévu que l'association *Pro-Jet* poursuive sa collaboration pour l'exploitation. Un soumissionnaire a recouru contre la procédure d'appel d'offres. Les offres ont fait l'objet d'un examen et d'une adjudication en décembre 2016, mais le même soumissionnaire a recouru une seconde fois contre la décision d'adjudication. La procédure est bloquée et le dossier est toujours en cours de traitement à la Cour de droit administratif.

Par ailleurs un préavis (N° 11-2017) concernant un crédit d'étude pour la mobilité douce entre Rolle et Mont-sur-Rolle a d'ores et déjà été déposé en 2017.

3. Organisation du CR

Durant l'année 2016, les bureaux du Conseil Régional ont été regroupés dans un nouveau site à l'adresse Grand-Rue 24 1260 Nyon.

Malgré un changement de législature, des nouveaux statuts, la lourde surcharge administrative de la reprise de Télé-Dôle SA et les activités courantes, l'effectif du secrétariat régional n'a pas bougé et représente 12,3 EPT pour 2016.

La CoGes s'est inquiétée de la visibilité des nouveaux locaux à la Grand-Rue, plus particulièrement de la mise en valeur des vitrines. La nouvelle vitrine sera inaugurée courant juin 2017. Suite à un appel d'offre, c'est l'agence Moser Design SA à Lausanne qui a été choisie pour élaborer le projet.

4. Télé-Dôle SA

Suite au retrait du NStCM de TéléDôle SA, le Conseil Régional a repris la gestion et la direction de la société au 1^{er} juillet 2016.

Plusieurs solutions ont été recherchées afin de rendre pérenne la société et ses installations, car depuis plusieurs années, la société nécessitait des soutiens supplémentaires exceptionnels de la part des communes du district de Nyon.

La solution retenue a consisté en une révision des statuts de la société afin de l'intégrer comme société d'équipement touristique, la réalisation d'un contrat de location du domaine de la Dôle avec la société voisine française, la Sogestar et la planification d'investissements.

Le contrat d'une durée de 27 ans est cautionné de réalisations d'aménagements et d'infrastructures sur le domaine de la Dôle par la société Télé-Dôle SA, propriétaire des infrastructures. Une première phase d'investissements s'est concrétisée durant l'été 2016 avec l'aménagement des pistes (Préavis N°41-14). De son côté, la Sogestar va aménager un télésiège et des pistes afin d'obtenir une véritable liaison transfrontalière Dôle-Tuffes.

Télé-Dôle SA devra, dans les 2 prochaines années, réaliser un investissement pour un bâtiment d'accueil et un parking au bas de l'actuel Télésiège des Dappes.

La CoGes s'est inquiétée sur la propriété des terrains retenus pour la création des investissements sus-mentionnés. Pour le moment, le terrain (6 ha) est la propriété de la commune de Saint-Cergue sur le territoire français. L'achat du terrain par l'intermédiaire de la SOFREN pour un montant d'environ CHF 100'000.- est en discussion.

Concernant la bonne gouvernance des salaires des employés, la délégation du CoDir nous a confirmé que le poste de chef d'exploitation est conservé. Il assure la responsabilité de l'exploitation du télésiège au regard de ses qualifications OFT (Office Fédéral du Transport). Télé-Dôle SA facture cette qualification à la SOGESTAR CHF 30'000.- par an. Les collaborateurs de la succursale de la Sogestar de droit suisse ont une rémunération de base validée par la commission tripartite de l'emploi du canton de Vaud. Les bases de rémunération assurées par la Sogestar aux employés qui travaillent sur Suisse sont légèrement supérieures à celles pratiquées antérieurement par Télé-Dôle. Sogestar a engagé une grande partie des anciens employés de Télé-Dôle qui ont souhaité déposer leur candidature.

5. Postulats et interpellations

La commission de gestion s'est intéressée à faire le point sur la manière dont les postulats et interpellations se devaient d'être traités selon le règlement du Conseil Régional et comment cette gouvernance avait été appliquée.

Pour mémoire la commission de gestion rappelle que les statuts du Conseil régional actuellement en vigueur (Acceptés par le Conseil intercommunal et les communes membres en date du 24 septembre 2015 et approuvés par le Grand Conseil le 11 janvier 2017) sont complétés d'un règlement qui donne le droit d'initiative et en particulier de déposer un postulat, une interpellation, et de proposer un projet de règlement ou un projet de décision du Conseil (Article 43 et 46).

Dans le cadre d'un postulat, le règlement prévoit que :

« La proposition est développée séance tenante ou dans la prochaine séance. »(Article 44)

« Après avoir entendu le Comité de direction sur la proposition, l'assemblée statue immédiatement après délibération. » (Article 45)

Elle peut soit :

a) renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi au Comité de direction, si les délégués porteurs d' 1/5 des suffrages le demandent;

b) prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer au Comité de direction, éventuellement assortie d'un délai.

5 Une fois prise en considération, la proposition est impérative pour le Comité de direction. Le Comité de direction doit présenter au Conseil :

c) un rapport sur le postulat ;

d) l'étude ou le projet de décision demandé dans le cadre de la motion ou

e) un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposé. (Article 45)

Dans le cadre d'une Interpellation, le règlement prévoit que :

« 3 Le Comité de direction répond immédiatement ou, au plus tard, lors de la séance suivante.

4 La discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour. »

Selon les informations données par le Président et le Secrétaire général du CODIR la situation des postulats et interpellations se présente comme suit.

Type	Auteur	Titre	Déposé	Status	Procédure Délai
Postulat	D.E. Christin & Consorts	Le découpage territorial actuellement utilisé dans le cadre du Conseil régional afin d'assurer des critères de représentativité géographique au sein de ses organes est-il pertinent ?	Décembre 2015	Réponse du CoDir en 2016 Rapport de commission du 02 mars 2017.	Procédure et délai respectés Conclusion du rapport de commission sans vote
Postulat	A. Démétriadès & Consorts	Pour une région à l'écoute de ses jeunes	Décembre 2015	Rapport de la commission ad 'hoc discuté au CI de décembre 2016 et renvoyé au CoDir En cours d'étude par le CoDir	Procédure et délai respectés
Interpellation	P. Wahlen	Quel manifeste pour une politique régionale de l'aménagement du territoire ?	Décembre 2016	Réponse du CoDir présentée au CI de mars 2017	Procédure et délai respectés. Pas de résolution

6. Rapport de la Cour des comptes

Le rapport de la Cour des comptes (CDC) du 14 novembre 2016 a sélectionné 10 associations. Le Conseil Régional de Nyon (CRN) en faisait partie. La CDC a adressé 6 recommandations au CRN. Ci-dessous les 6 recommandations avec les réponses du CoDir du CRN (*en italique*) :

1. Respect de la séparation des pouvoirs

Revoir la clause des statuts pour permettre une majorité législative au Conseil intercommunal (CI).

Réponse : Nous venons de terminer un processus de révision des statuts de notre association qui donnent la possibilité à nos membres d'augmenter la représentativité

des organes délibérants au sein du CI. Cependant, nous sommes ouverts à terme à ce que les délégués de ces organes portent au minimum 50% des voix du CI.

2. Création d'un plan stratégique et financier

Revoir la forme du programme de législature actuel pour en faire un document présentant la synthèse de la stratégie opérationnelle et donnant un cadre financier et le faire approuver par les Municipalités des Communes membres.

Réponse : Le programme de législature qui est établi est porté à la connaissance des membres du CI. Il présente les orientations politiques proposées par le CoDir pour la législature. Votre recommandation proposant d'adjoindre un cadre financier et de faire approuver le tout par l'ensemble des Municipalités est une démarche lourde que nous ne partageons pas. Le cadre financier est validé chaque année au travers de l'approbation du budget.

3. Clarification du rôle des délégués communaux

Clarifier le rôle et les responsabilités des délégués, y compris sur la communication.

Réponse : Nous considérons que votre recommandation est une bonne idée et nous serions intéressés à ce qu'un cadre législatif clarifie le rôle des délégués intercommunaux.

4. Clarification du rôle des organes de surveillance

Revoir le rôle et les responsabilités de la commission de gestion et mise en place d'un rapport détaillé suite à leurs travaux.

Revoir la problématique éventuelle de l'indépendance de l'organe de révision et considérer l'engagement d'un nouveau réviseur.

Réponse : Notre récente révision statutaire nous a permis de scinder la Commission de Gestion et des Finances en deux commissions permanentes distinctes. Nous partons du principe qu'il faut laisser le temps à la Commission de Gestion (CoGes) de faire son travail de surveillance avant de revoir plus précisément son rôle et ses responsabilités.

S'agissant de l'organe de révision, il nous semble en effet important qu'il soit indépendant de notre structure. Nous avons pris note de la nécessité de changer périodiquement de mandataire pour cette mission.

5. Implémentation d'un système de contrôle interne (SCI)

Mettre en place un SCI adapté à la taille et à la complexité des activités.

Réponse : Concernant le SCI, nous n'y sommes pas favorables dans la mesure où cela peut engendrer un coût disproportionné au regard du bénéfice escompté. Selon nos informations, les institutions qui se sont dotées d'un tel système relèvent le caractère énergivore de la démarche.

6. Autres recommandations

Budget à faire approuver dans les temps (jusqu'au 30 septembre).

Réponse : Les statuts du CRN indique une date buttoir au 31 décembre.

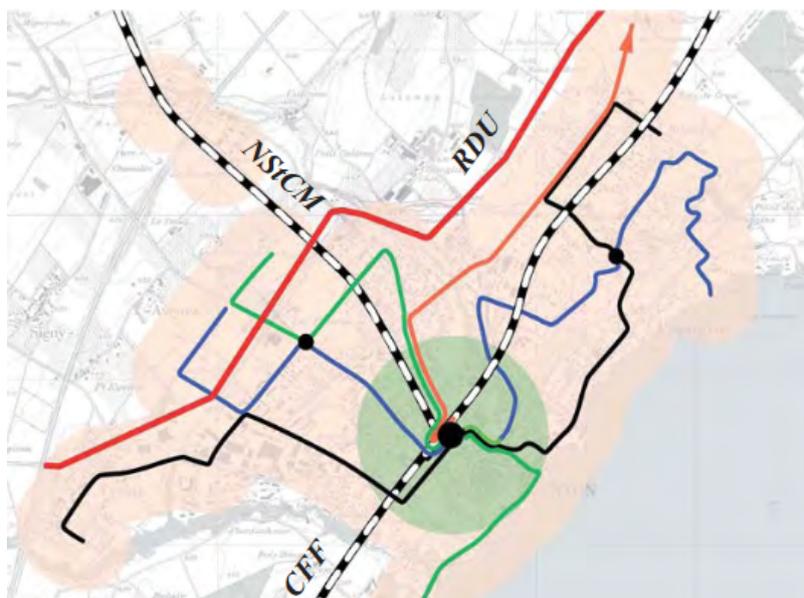
Concernant ce chapitre, la CoGes a souhaité :

- Concernant le point 1: connaître la répartition des voix entre des délégués issus du législatif et les délégués issus de l'exécutif. Selon le tableau des délégations, il ressort que 62 délégués proviennent du législatif (40%) et 92 délégués proviennent de l'exécutif (60%). Certaines communes ont décidé que l'exécutif porterait les voix attribuées au législatif.
- Concernant le point 4: savoir si le mandataire de révision des comptes a changé. Suite à un appel d'offre, c'est la fiduciaire Heller SA à Nyon qui a été récemment engagée pour réviser les comptes 2016. Ce mandat sera reconduit pour un maximum de 7 années.

7. RDU

Au vu de la récente polémique sur le futur tronçon nyonnais destiné à relier le giratoire de la Gravette à la route de St-Cergue avec un passage sous les voies du Nyon-St-Cergue, la CoGes a souhaité connaître le protocole d'accord (au 31 décembre 2016) entre les Communes concernées par le projet. La réponse de la Municipalité de Nyon à un postulat demandant de poursuivre ce tronçon jusqu'à la route de Duillier, laisse transparaître des réticences de l'une de ces Communes sur la suite du projet.

La convention quinquennale a été signée en septembre 2013 entre les partenaires. La convention devrait s'achever en novembre 2018. Le chargé de projet a débuté ses activités en décembre 2013 (plus de détail sur www.projet-rdu.ch). Le différent relaté dans la presse récemment provient du fait que Prangins souhaite que le tronçon route de St-Cergue - route de l'Etraz se réalise en une seule étape, afin de ne pas surcharger cette dernière, en brun sur le plan ci-dessous.



Vœux

La Commission de Gestion émet à la majorité les vœux suivants :

1. La CoGes sera convoquée courant mars pour un rapport à finaliser à mi-mai.
2. La CoGes encourage le CoDir à envisager une refonte des statuts du Conseil Régional pour supprimer le but optionnel qui autorise aujourd'hui des Communes membres à ne pas adhérer au DISREN. Si cette situation a été voulue pour permettre une transition « en douceur », la CoGes est convaincue qu'elle n'est pas viable à terme. La cohésion devrait, selon elle, primer sur l'indépendance toute relative que promettait ce but optionnel.
3. La CoGes encourage le CoDir à envisager une refonte des statuts du Conseil Régional afin de répondre au mieux à la recommandation de la cour des comptes qui demande une majorité législative au conseil intercommunal.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion vous recommande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter:

- le Rapport annuel du Conseil Régional du district de Nyon 2016

Pour la Commission de Gestion:

M. Mario-Charles Pertusio

M. Hervé Mange

M. Patrick Bréchon

M. Pascal Steimer

M. Edgar Creteigny

M. Frédéric Mani, votre rapporteur

Fait à Dully, le 19 mai 2017